

COMMENT ECHANGER SA MAISON POUR LES VACANCES ?

Le moment est venu d'organiser nos vacances d'été en famille et je me demande si l'échange de maison est une bonne solution pour partir loin à moindre frais. Est-ce risqué ? Quelles précautions prendre ?

Camille Nami (25)

L'échange de maisons ou d'appartements entre vacanciers rencontre de plus en plus d'adeptes. Lancé dans les années 50 et solution privilégiée des grands voyageurs, il est maintenant pratiqué par des familles qui trouvent dans la démarche un moyen de loger tous leurs membres sans se ruiner. Selon des études, environ 40 000 Français seraient « échangeurs », principalement des 45-54 ans. Pour répondre à leur demande, des sites Internet assurant le rôle d'intermédiaire récoltent les offres et diffusent les annonces.

Camille, l'échange de maisons ou d'appartements est donc une excellente solution pour prendre pied un temps dans une région ou dans un pays, s'immerger dans un mode de vie, particulièrement à l'étranger, et créer des liens avec des personnes qui vous correspondent et avec qui vous aurez à vous entendre préalablement. Car la réussite de l'échange repose essentiellement sur la confiance réciproque, l'honnêteté des offres et la communication que vous instaurerez avec vos hôtes.



Inter : La réciprocité, une garantie

Pourtant des précautions s'imposent. Exemple : si vous n'avez pas d'enfants et que votre logement regorge d'objets fragiles, évitez d'accueillir une famille nombreuse avec des petits ! S'il faut nourrir votre chat qui reste à la maison, n'oubliez pas de le signaler quand vous proposez votre logement. Vous pourriez accueillir des personnes allergiques. Globalement, plus vous serez précise dans votre communication préalable avec vos interlocuteurs, mieux se passera l'échange. N'hésitez pas à aborder dans un contrat d'échange – un document qui n'a rien de juridique mais reste néanmoins très utile – tous les aspects de l'accord, comme la fourniture du linge de maison, le paiement des charges (électricité, Internet...), d'éventuels petits services comme l'arrosage

des plantes ou la tonte de la pelouse, la possibilité ou pas de fumer à l'intérieur, la remise des clés par un proche ou un voisin, etc. Dans la grande majorité des cas, il semble que les échanges se passent bien, la meilleure garantie étant justement la réciprocité de la démarche.

Inter : Vérifier les contrats d'assurances

Côté assurance, sachez qu'en France l'échange de maisons est juridiquement assimilé à l'hébergement d'amis. Néanmoins, il est prudent de vérifier que, par votre assurance habitation, vous bénéficiez d'une garantie « villégiature » qui vous couvrira chez vos hôtes. À l'inverse, demandez à la famille qui vient chez vous une attestation de son assurance habitation qui doit inclure cette même garantie ou équivalent. D'autre part, l'activité est totalement légale pour les locataires qui ne sont pas tenus de prévenir leur propriétaire.

Si, par relation personnelle, vous n'êtes pas en liaison directe avec la famille qui acceptera d'échanger avec vous, une vingtaine de sites Internet vous proposent leur aide pour trouver votre lieu de séjour. Ils publieront votre annonce et vous en présenteront quelques dizaines de milliers en retour, voire beaucoup plus, dans de nombreux pays. Ils vous donneront des conseils et vous accompagneront dans votre démarche moyennant un abonnement à l'année de 0 € - quelques sites sont gratuits - à 500 € pour les sites les plus sélectifs. Alors, Camille, vous laisserez-vous guider par leurs annonces ou avez-vous déjà une idée de votre destination ? Dans tous les cas, bon vent !

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT

Indecosa-CGT - L'avis

En échangeant votre logement avec des ressortissants étrangers vous accéder à des opportunités formidables, mais attention aux malentendus liés par exemple à une maîtrise imparfaite de la langue. Si vous ne comprenez et ne parlez pas correctement la langue du pays concerné, faites-vous aider afin qu'aucun terme du contrat d'échange ne vous échappe. Notamment en matière d'assurance. Dans ce domaine particulièrement, les modalités et garanties légales peuvent varier et ce qui vous semble évident ici, ne l'est peut être pas ailleurs. Vérifiez bien, à partir des documents que vous demanderez à votre interlocuteur, que le logement que vous occuperez est bien assuré et quelles sont les garanties en vigueur.

Contact: indecosa@cgt.fr et www.indecosa.cgt.fr